

Présences

Bouchard, Jinny	Représentante des parents
Mathieu-Potvin, Jessica	Représentante des parents
Tremblay, Geneviève	Représentante des parents
Asselin, Annie-Claude	Représentante des parents
Fortin, Amélie	Représentante des parents
Fortin-Tremblay, Sarah	Représentante des parents
Caseault, Anne-Marie	Représentante des parents

Bourbeau, Marie-Claude	Représentante des enseignants
Marie-Claude Blouin (substitut)	Représentante des enseignants
Martel, Audrey	Représentante des enseignants
Gagnon, Marie-Josée	Représentante du service de garde
Champagne, Sylvie	Représentante du service de garde
Racine, Marielle	Représentante des enseignants
Thériault, Martine	Représentante du PNE
Picard, Stéphanie	Représentante du personnel de soutien

Absences

Yu, Kin Yung	Représentante des parents
Cloutier, Marie-Ève	Représentante des enseignants

Assiste également à la séance :

Forgues, Nathalie	Directrice
McGuire Suzanne	Directrice adjointe
Hains, Guylaine	Agit à titre de secrétaire

1.0 BLOC D'ACCUEIL

1.1 Mot de bienvenue

Madame Nathalie Forgues, directrice, souhaite la bienvenue aux participants à la séance et les remercie de leur présence.

1.2 Présidence du CE jusqu'à l'élection de la présidence (art.57 LIP)

Madame Nathalie Forgues mentionne que madame Amélie Fortin, présidente en 2021-2022 va présider la rencontre jusqu'à l'élection d'un des membres parents du conseil à la présidence.

1.3 Vérification du quorum et ouverture de la séance (art. 61 LIP)

Madame Amélie Fortin déclare que le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1.4 Présentation des membres du CE 2022-2023

Madame Amélie Fortin invite chaque personne à se présenter.

2.0 BLOC OUVERTURE

2.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sarah Fortin-Tremblay et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

CE032-22/23-001 **Adopté à l'unanimité.**

2.2 Élection au poste de président (e) (art. 56 LIP)

Tous les membres proposent madame Amélie Fortin.

Considérant que Madame Amélie Fortin est intéressée, elle est déclarée élue comme présidente.

CE032-22/23-002 **Adoptée à l'unanimité.**

2.3 Désignation d'un remplaçant du président (e) du conseil d'établissement (art. 60 LIP)

Madame Marie-Claude Bourbeau propose madame Geneviève Tremblay afin de garder la stabilité.

Considérant que Madame Geneviève Tremblay est intéressée, elle est déclarée élue comme remplaçante de la présidente.

CE032-22/23-003 **Adoptée à l'unanimité.**

2.4 Élection au poste d'un représentant des parents au comité de parents du CSSPS

Madame Audrey Martel propose Mme Annie-Claude Asselin.

Considérant que Madame Annie-Claude Asselin est intéressée, elle est déclarée élue comme représentante.

CE032-22/23-004 **Adoptée à l'unanimité.**

2.5 Désignation d'un remplaçant du représentant au comité de parents du CSSPS

Madame Sarah Fortin-Tremblay se propose.

CE032-22/23-005 **Adoptée à l'unanimité.**

2.6 Dénonciation d'intérêts et divulgation de renseignement personnels (art. 70 LIP)

Madame Amélie Fortin invite tous les membres à remplir et à signer le formulaire appelé « Dénonciation d'intérêts ». Ces formulaires seront conservés dans le dossier pour l'année en cours.

Les membres parents complètent également le formulaire de « Divulgation de renseignements personnels ». Ce formulaire sera par la suite acheminé à la Direction générale.

2.7 Nomination des représentants de la communauté au conseil d'établissement (art. 42 LIP)

Selon l'article 42 de la L.I.P, 5^e alinéa, deux membres de la communauté qui ne sont pas membres du personnel de l'école peuvent faire partie du CÉ. Les représentants de la communauté n'ont pas le droit de vote au conseil d'établissement.

Madame Sylvie Champagne propose Messieurs Maxime Roberge et Vincent Latour qui siègent à la Ville de Château-Richer. Elle mentionne qu'ils pourraient être intéressés à représenter la communauté.

2.8 Adoption du procès-verbal du 20 juin 2022

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin, tel que déposé.

CE032-22/23-006 **Adopté à l'unanimité.**

2.9 Suivi du procès-verbal du 20 juin 2022

Aucun suivi

2.10 Période de question accordée au public

Aucun public

3.0 BLOC INFORMATION

3.1 Communication de la présidence

Aucune communication.

3.2 Communication de l'école

3.2.1 La vie à l'école

Voici quelques-unes des activités vécues à l'école de la Châtelaine

- Spectacle de BMX dans le cadre de la Fête de la Rentrée
- Murale sur le thème de l'année : Les mots Bonheur
- Une activité pour le 1^{er} cycle avec la compagnie *le prof Dyno*
- Lancement du projet école qui fera vivre des journées thématiques tout au long de l'année
- Sortie au Canyon Ste-Anne dans le Cadre du projet à l'école *On bouge au cube*

Voici quelques-unes des activités vécues à l'école de Place de L'Éveil

- Mise en place de stations de jeux de table à l'extérieur;
- Les vendredis, on porte le chandail *Non à l'intimidation*;
- Pièce de théâtre à venir en novembre sur l'anxiété avec les Productions Upendo;
- Retour de l'activité *Remplir les seaux pour les bonnes actions*;
- Poursuite du Programme Hors-piste (anxiété) avec l'Université de Sherbrooke.

Mot de la direction

- Un très beau début d'année. Nos équipes de travail sont presque complètes;
- 596 élèves dont 390 à de la Châtelaine et 206 à de la Place de l'Éveil;
- Travaille avec l'équipe-école à la révision de notre projet éducatif.

3.2.2 La vie au service de garde

- 8 groupes à de la Place de l'Éveil et 14 groupes à de la Châtelaine.
- Le spectacle d'hiver aura lieu en janvier à de la Place de l'Éveil et en février à de la Châtelaine.
- Une activité de danse en ligne animée par Gabrielle à de la Place de l'Éveil.
- Nous avons travaillé sur la formation des groupes afin de favoriser des groupes d'amis
- ~~Il y a une belle collaboration entre les enseignants et le service de garde.~~

3.3 Présentation et suivi du projet éducatif (art. 74)

Madame Suzanne McGuire présente les travaux en cours dans le cadre de la révision du projet éducatif. À chaque séance du conseil d'établissement, elle fera un suivi sur l'avancement des travaux.

3.4 Communication de la représentante au comité de parents du CSSPS

Madame Annie-Claude Asselin fait un résumé de la conférence « Ergonomie devant l'écran » qui parle des élèves en classe. L'ergothérapeute est Madame Isabelle Gagnon.

4.0 BLOC ÉTUDE ET DÉCISION

4.1 Adoption du rapport annuel 2021-2022 (art. 82 LIP)

Il est proposé par madame Geneviève Tremblay et madame Martine Thériault et résolu d'adopter le rapport annuel 2021-2022 de l'école de la Châtelaine et de la Place-de-l'Éveil, tel que déposé.

CE032-22/23-007 Adopté à l'unanimité.

4.2 Adoption du calendrier des séances ordinaires (art. 67 LIP)

Selon l'article 67 de la L.I.P., le conseil d'établissement doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances (en présence dans les écoles ou par virtuel) et en informer les parents et les membres du personnel de l'école.

Considérant le dépôt d'un calendrier des séances du conseil pour 2022-2023;

Il est proposé par madame Marielle Racine et madame Sylvie Champagne et résolu d'adopter le calendrier des séances comme suit :

19 octobre – PÉ	1 ^{er} février - PÉ	31 mai - PÉ
30 novembre – CH	5 avril - CH	21 juin - CH

Les rencontres auront lieu à 19 h en alternance dans chaque bâtisse.

CE032-22/23-008 **Adopté à l'unanimité**

4.3 Adoption des règles de régie interne du CÉ (art. 67 LIP) – fiche 3

Madame Amélie Fortin présente les règles de régie interne de fonctionnement du CÉ.

Il est proposé par madame Sylvie Champagne et Anne-Claude Asselin et résolu d'adopter les règles de régie interne du conseil d'établissement 2022-2023.

CE032-22/23-009 **Adoptées à l'unanimité.**

4.4 Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil (art.66 LIP)

Madame Amélie Fortin invite madame Nathalie Forgues a présenté le budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement.

Considérant l'article 66 de la LIP ;

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau et madame Audrey Martel et résolu d'adopter le budget de fonctionnement du conseil d'établissement.

CE032-22/23-010 **Adopté à l'unanimité.**

4.5 Approbation du plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence 2020-2021 (art. 75.2 LIP)

Madame Nathalie Forgues présente la révision du plan de lutte 2022-2023. Elle mentionne que le plan sera placé sur le site internet de l'école.

À de la Place-de-l'Éveil, les élèves et les membres du personnel sont invités à porter le chandail *Non à l'intimidation* à tous les vendredis.

Il est proposé par madame Sylvie Champagne et madame Marie-Claude Bourbeau et résolu d'approuver le plan de lutte 2022-2023.

CE032-22/23-011 **Approuvé à l'unanimité.**

4.6 Approbation de la planification annuelle sur les contenus en éducation à la sexualité (art. 461 LIP)

Madame Suzanne Mcguire présente la planification annuelle.

~~Il est proposé par madame Martine Thériault et madame Sarah Fortin-Tremblay et~~
résolu d'approuver la programmation telle que déposée.

CE032-22/23-012 **Approuvée à l'unanimité.**

4.7 Approbation de la planification annuelle sur les contenus en orientation scolaire et professionnelle au 3^e cycle (art. 461 LIP)

Madame Mcguire présente le document joint.

Il est proposé par madame Geneviève Tremblay et madame Audrey Martel et résolu d'approuver la programmation telle que déposée.

CE032-22/23-013 **Approuvée à l'unanimité.**

4.8 Approbation des règles de régie interne du SDG – modification du tarif du midi

Madame Forgues présente le document joint.

Il est proposé par madame Annie-Claude Asselin et résolu d'adopter la programmation telle que déposée

CE032-22/23-014 **Approuvées à l'unanimité.**

4.9 Approbation de la programmation des activités nécessitant un changement aux heures d'entrées et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement (art. 87 LIP)

Considérant le dépôt de la programmation des activités nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement ;

Il est proposé par madame Marielle Racine et madame Annie-Claude Asselin et résolu d'approuver la programmation telle que déposée.

CE032-22/23-015 Approuvée à l'unanimité.

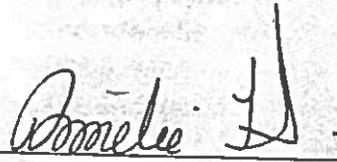
5.0 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Aucun commentaire

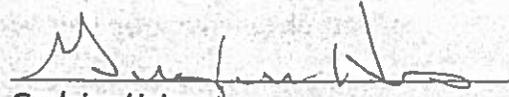
6.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par tous les membres de lever l'assemblée à 20 h 40.

CE032-22/23-016 Adoptée à l'unanimité.



Amélie Fortin
Présidente



Guylaine Hains
Secrétaire